



Mandat pour la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)

Les Membres de l'UICN, par vote électronique ayant eu lieu du 27 janvier au 10 février 2021 :

Sur proposition du Conseil de l'UICN,

Ont approuvé le mandat de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN pour la période 2021-2024 (Annexe ci-après).



Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)

Mandat 2021-2024

MISSION

Au cours de la période intersessions 2021-2024, la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) permettra à l’UICN d’influencer, d’encourager et d’aider les sociétés du monde entier à préserver l’intégrité de la biodiversité et à faire en sorte que l’utilisation des espèces soit à la fois équitable et durable :

- en fournissant des connaissances sur la situation et les tendances des espèces ;
- en élaborant des politiques et des lignes directrices ;
- en facilitant la planification de la conservation ; et
- en catalysant l’action dans les milieux terrestres et aquatiques ;

VISION

Un monde juste qui valorise et préserve la nature par des actions positives pour prévenir la perte et aider à la reconstitution de la diversité de la vie sur Terre.

OBJECTIFS

Pour la période intersessions 2021-2024, la CSE, en collaboration avec les Membres de l’UICN, les Comités nationaux et régionaux, les autres Commissions et le Secrétariat, poursuivra les objectifs clés suivants, soutenant ainsi la mise en œuvre de l’engagement « Un seul Programme » de l’UICN :

- a. Réseau** : Renforcer et soutenir le réseau de la CSE et ses alliances afin de réaliser le Plan stratégique pour les espèces de l’UICN.
- b. Évaluer** : Comprendre et informer le monde sur l’état et les tendances de la biodiversité.
- c. Planifier** : Elaborer des stratégies de conservation fondées sur la collaboration, l’inclusion et des données scientifiques, et des politiques.
- d. Agir** : Réunir et mobiliser les mesures en faveur de la conservation pour améliorer l’état de la biodiversité.
- e. Communiquer** : Réaliser une communication stratégique et ciblée afin d’accroître l’impact du thème des Espèces de l’UICN.

DOMAINES DE PROGRAMME

Les priorités de travail spécifiques de la CSE découlent des cinq **Domaines de Programme de l'UICN** et sont axées sur ceux-ci. Dans chacun de ces Domaines de Programme, la CSE a défini des résultats clés concernant les espèces (RCE):

Domaines de Programme : Les Terres, l'Eau, les Océans et le Climat

- RCE 5 Améliorer et publier les connaissances en matière de biodiversité et de conservation.
- RCE 6 Accroître la couverture, la qualité et le contenu des évaluations de la biodiversité : Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, Classification des impacts environnementaux pour les taxons étrangers (EICAT), vulnérabilité au changement climatique, Asses to Plan (A2P), Statut vert des espèces et Zones clés pour la biodiversité (ZCB) axées sur les espèces.
- RCE 7 Consolider l'indice de la Liste rouge en tant qu'indicateur de la biodiversité, à l'échelle mondiale et nationale.
- RCE 8 Renforcer et élargir les efforts de planification de la conservation des espèces aux niveaux local, national, régional et mondial.
- RCE 9 Renforcer la conservation des espèces dans les politiques nationales, régionales et mondiales.
- RCE 10 Renforcer l'action en faveur de la conservation de la biodiversité grâce à la mise en œuvre d'approches efficaces, concertées et pratiques.
- RCE 13 Améliorer la visibilité quant à l'état de conservation des différents taxons et espèces grâce à des communications stratégiques et innovantes susceptibles d'attirer de nouveaux publics.

Domaine de Programme : L'Humanité

- RCE 1 Nouer de nouveaux partenariats et renforcer ceux qui existent déjà, et mettre en place des mécanismes de financement durables.
- RCE 2 Améliorer la composition et renforcer les capacités du réseau de la CSE et de ses alliances.
- RCE 3 Renforcer la collaboration au sein et au-delà de l'UICN pour parvenir à des résultats en matière de conservation des espèces, conformément aux principes de la « Charte Un seul Programme » de l'UICN.
- RCE 11 Catalyser les actions avec les autorités, les Membres de l'UICN et d'autres acteurs pour atteindre les objectifs de conservation post-2020.
- RCE 13 Encourager les pratiques d'utilisation durable afin d'améliorer la gouvernance pour l'humanité et la nature.
- RCE 14 Renforcer le thème des Espèces de l'UICN en tant que source d'information solide et crédible sur la biodiversité pour des publics cibles.

Dans le cadre de ces RCE, chaque groupe de la CSE, ainsi que le Bureau du Président de la CSE et le Programme mondial de l'UICN pour les espèces, définiront un ensemble d'objectifs mesurables assortis de délais à atteindre d'ici à la fin de 2024, et nommeront un point focal responsable pour chaque objectif. Les indicateurs de ces objectifs seront intégrés afin de fournir une mesure des progrès réalisés et de l'impact de la CSE dans son ensemble. Ces RCE, indicateurs et objectifs, seront publiés dans le Plan stratégique pour les espèces de l'UICN 2021-2024. Le Bureau du Président de la CSE sera chargé de suivre et de rendre compte des résultats, en travaillant dans tous les cas avec le Programme mondial de l'UICN pour les espèces et, dans de nombreux cas, avec les Membres de l'UICN et les organisations partenaires de l'UICN.

STRUCTURE

La Commission est dirigée par un président élu par les Membres de l'UICN, et par un vice-président nommé par le Conseil de l'UICN sur recommandation du Président. Le Comité directeur de la CSE est également nommé par le Conseil de l'UICN sur recommandation du Président, conformément aux Statuts et au Règlement de l'UICN. Le Comité directeur aide le Président et le Vice-président à superviser et coordonner les activités de la Commission. Le Comité directeur délègue certains aspects de ses fonctions à des sous-comités spécialement désignés, qui font régulièrement rapport au Président et au Comité directeur. La majeure partie du travail de la CSE est mise en œuvre par l'intermédiaire de ses groupes de spécialistes, Autorités de la Liste rouge, groupes de projet et Partenariats d'action. Les rôles de ces entités sont définis dans les règlements administratifs de la CSE.

COMPOSITION

La qualité de membre de la CSE s'acquiert en devenant membre de l'un des sous-groupes de la Commission (par exemple, Comité directeur, sous-comités, groupes de spécialistes, Autorités de la Liste rouge, groupes de projet, Partenariats d'action). L'adhésion à ces groupes est volontaire et sur invitation. La CSE cherche à mobiliser des experts ayant des connaissances de pointe dans toutes les disciplines liées à la conservation et à la gestion de la biodiversité. Elle intègre ces personnes en tenant dûment compte de la diversité, que ce soit en termes de genre, d'âge, de culture, de langue, de nationalité et d'expertise. De par la conception de la Commission, les membres de la CSE n'ont pas d'avis commun sur la plupart des questions liées à la conservation. La CSE chérit plutôt sa diversité et favorise un débat ouvert, respectueux, rigoureux et fondé sur des données probantes entre ses membres.